

DEPARTEMENT
DE
SEINE & MARNE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE NEMOURS

SÉANCE DU 11 JUIN 2026

N° 26/56

Code nomenclature 7123

EXERCICE 2025- COMPTE FINANCIER UNIQUE

Effectif légal du Conseil 33
Membres en exercice 33
Présents 31
Votants 31

DATE DE CONVOCATION
Le 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de Nemours, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la direction du Maire, Madame Valérie LACROUTE.

Présents

Valérie LACROUTE, Florence MARCANDELLA, Bernard COZIC, Nathalie PETITDIDIER, Steve ARNOULD, Charlotte VAILLOT, Gilles KINDERF, Odile BOURDIN, Patrick GOURET, Sylvie RADZIMSKI, Abderraouf BRAIK, Christian LAJARRIGES, Sophie DELAROCHE, Natacha SERGENT, Christophe GUIMBARD, Paule QUINTON, Louis-Ferdinand LEMELLE, Iris MARCANDELLA-RAVANNE, Gilbert PAVIE, Elodie TARIKET, Grégory VILLENEUVE, Sol-Angel BOENTE, Symphorien GNAHORE, France REBELO, Bernard LAVENANT, Volkan ALGUL, Dominique DUPRE, Sylvie DURIEU, Cyriaque TARDY, Muriel LOUIS, Emmanuelle GIVERS, Ségolène IDOUAOUK

Excusés

Charlotte VAILLOT (jusqu'à 18 h 50), Daniel HELFRICH

Pouvoir

Charlotte VAILLOT à Iris MARCANDELLA-RAVANNE (jusqu'à 18 h 50)
Daniel HELFRICH à Valérie LACROUTE

Mme Paule QUINTON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

EXERCICE 2025- COMPTE FINANCIER UNIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2222-3,
- L'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026,

CONSIDERANT :

- Que le CFU retrace fidèlement l'exercice clos au 31 décembre 2025 et que la présentation synthétique répond aux obligations légales de transparence,

Après en avoir délibéré, le Maire s'étant retiré au moment du vote et ayant laissé la Présidence de l'Assemblée à Mme Florence MARCANDELLA, 1ère adjointe

A la majorité (7 absentions : Volkan ALGUL, Dominique DUPRE, Sylvie DURIEU, Cyriaque TARDY, Muriel LOUIS, Emmanuelle GIVERS, Ségolène IDOUAOUK)

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20260611-26-56-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026

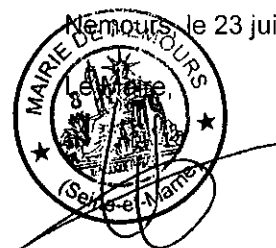
DECIDE :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Commune de Nemours comme suit

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice	5 785 871.52 €
Dépenses de l'exercice	5 518 741.83 €
Résultat de l'exercice 2025	267 129.69 €
Excédent d'investissement 2024	- 1 499 933.32 €
Résultat Cumulé 2025	- 1 232 803.63 €
Résultat RAR	- 21 967.02 €
Résultat cumulé avec RAR	- 1 254 770.65 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice	20 275 445.02 €
Dépenses de l'exercice	18 778 559.20 €
Résultat de l'exercice 2025	1 496 885.82 €
Excédent de fonctionnement 2024	1 736 603.08 €
Résultat Cumulé 2025	3 233 488.90 €

- D'arrêter les résultats ainsi que ci-dessus.
- D'adopter le Compte Financier Unique 2025 du Budget de la Commune de Nemours

Nemours le 23 juin 2026



Valérie LACROUTE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 25 juin 2026

Date d'affichage

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20260611-26-56-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026